

67) 15°) Protection du Lycée du Butor.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre en date du 30 Avril 1970, Monsieur le Préfet me fait savoir que la Commission des Travaux du Conseil Général a examiné un projet de protection du Lycée du Butor contre les risques d'inondation et a émis un avis favorable au projet présenté par Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement.

Ce projet consiste à réaliser en remblai d'une hauteur de 3 à 6 m., deux voies de desserte du Lycée du Butor dont la plate-forme servira de digue de protection.

Le financement de ces travaux serait assuré d'une part grâce à une subvention de 20.000.000 du Conseil Général sur le Fidom local, et d'autre part grâce à une dotation de 25.000.000 prévue sur le Budget Départemental, la maîtrise de l'ouvrage incomberait à la Commune.

Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

Vu

Saint-Denis le 28 mai 1970

P. le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : M. Kusler

Pour copie certifiée conforme

Le Directeur des Affaires
Financières

Ch. Verjereau.